



Le Tampon, le 18 décembre 2012

Le Président du Tampon Tennis de Table

Marc DUBOURDIEU

A

**Mesdames et Messieurs les adhérents
du Tampon Tennis de Table**

Association

Tampon Tennis de Table



Dossier suivi par

Marc DUBOURDIEU
Président

Téléphone
02 62 57 62 58

Courriel
tampontt@travelmad.fr

Adresse
25 rue Benjamin Hoareau
97430 LE TAMPON

Site Internet
tampon-tennis-de-table.re

Salle spécialisée
Gymnase William Hoarau
35 rue Charles Baudelaire
97430 LE TAMPON

CONVOCAION A L'ASSEMBLEE GENERALE DU TAMPON TENNIS DE TABLE

Madame, Monsieur,

Vous êtes invité(e) à l'Assemblée Générale Ordinaire (A.G.O.) du Tampon Tennis de Table qui aura lieu le :

DATE : Samedi 19 janvier 2013

LIEU : salle spécialisée, gymnase William Hoarau, 97430 LE TAMPON

HORAIRE : 17 heures

ORDRE DU JOUR :

- Compte-rendu moral et d'activité de l'exercice 2012
- Compte-rendu financier de l'exercice 2012
- Budget prévisionnel pour l'exercice 2013
- Cooptation de nouveaux membres au Conseil d'Administration
- Questions diverses (*)

() seuls les points à l'ordre du jour étant débattus, vous êtes prié(e) de transmettre votre (vos) questions par mél. ou courrier postal au président.*

Nous profiterons de cette A.G.O. pour remercier les sponsors de l'association et les personnes bénévoles qui oeuvrent à la bonne marche du T.T.T.

Un petit pot de l'amitié sera offert à l'ensemble des participants.



Ligue Réunionnaise
de Tennis de Table

Marc DUBOURDIEU

Vous trouverez ci-dessous la Candidature au Conseil d'Administration du club et une procuration pour le vote à l'A.G.O. (cas d'empêchement par exemple).

Pour mémoire nos statuts / règlement intérieur prévoient que :

Article 7

Assemblée générale ordinaire

Conformément à l'article 12 des statuts de l'association, l'assemblée générale ordinaire se réunit une (1) fois par an sur convocation du président.

Tous les membres (honneur, bienfaiteur, actif) sont autorisés à participer. Seuls les membres actifs sont autorisés à voter.

2/2

L'adhérent de moins de 16 ans sera représenté par son responsable légal. Le vote peut, à la demande d'un adhérent actif, s'effectuer par bulletin secret. Il est alors déposé dans l'urne tenue par le secrétaire de séance.

Chaque membre dispose d'une voix. Le représentant légal d'un ou plusieurs mineurs de moins de 16 ans dispose d'autant de voix que d'enfants, dans la limite de 3 voix.

Le vote par procuration est autorisé, à condition qu'un écrit signé confirme la volonté d'un membre ou d'un parent d'un adhérent mineur, d'être représenté par une personne nommément désignée. Cette personne ne peut-être extérieure à l'association.

CANDIDATURE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU TAMPON TENNIS DE TABLE

Je soussigné(e) _____, né(e) le _____ et actuellement adhérent(e) du Tampon Tennis de Table, désire postuler au Conseil d'Administration de l'Association.

Fait à _____, le _____

Signature :

PROCURATION A L'A.G.O. DU TAMPON TENNIS DE TABLE

Je soussigné(e) _____, né(e) le _____ et adhérent(e) du Tampon Tennis de Table, ou représentant(e) légal(e) de :

_____, donne procuration à

_____ pour me représenter à l'Assemblée Générale Ordinaire du Tampon Tennis de Table.

Fait à _____, le _____

Signature :